



LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

Les pompes funèbres Musulmane Salam se chargent des démarches administratives il vous faudra nous fournir les pièces suivantes :

- Le certificat médical constatant le décès
(petit coupon fourni par le médecin ayant constaté le décès)
- Le livret de famille ou une pièce d'identité appartenant au défunt
(la carte de séjour pour les étrangers)
- Un justificatif d'identité pour la personne déclarante

⚠ **POUR UN RAPATRIEMENT À L'ÉTRANGER** ⚠

- Certificat de non contagion
*à demander **impérativement** au médecin ayant constaté le décès ce document est indispensable pour transporter un défunt en avion.*